

Discours du Trône

Faits saillants du 5 décembre 2011

ALLER DE L'AVANT EN SASKATCHEWAN

VISION

- une population qui dépassera 1,1 million d'habitants d'ici 2015;
- une province qui élimine méthodiquement sa dette du Fonds des recettes générales;
- une province où les jeunes peuvent profiter d'une éducation et de perspectives d'avenir comme nulle part ailleurs;
- une province où les aînés sont traités avec respect et dignité;
- une province où les personnes atteintes d'une déficience profitent d'un soutien et de soins inégalés au Canada;

Extrait cité de la vision de mon gouvernement pour la Saskatchewan

« En termes simples, notre vision pour l'avenir de la Saskatchewan est celle du meilleur endroit au Canada, où vivre, travailler, démarrer une entreprise, étudier, élever une famille et réussir dans la vie. »

MESURES

- Des mesures pour favoriser la croissance et les perspectives d'avenir dans notre province;
- Des mesures pour rendre la vie plus abordable pour les citoyens de la Saskatchewan;
- Des mesures pour maintenir un régime fiscal et de redevances compétitif;
- Des mesures pour améliorer la qualité de vie;
- Des mesures pour garantir que le gouvernement demeurera toujours responsable, réceptif, digne de confiance et transparent envers les citoyens de notre province.

CROISSANCE

Le Conference Board du Canada s'exprime en ces termes dans son dernier rapport :

« L'économie de la Saskatchewan reste stimulée par le développement soutenu de l'industrie de la potasse ainsi que l'expansion du secteur pétrolier. Le PIB réel devrait augmenter à vive allure et enregistrer une croissance de 5,1 p. 100 en 2011, ce qui fera de la Saskatchewan la province dont la croissance est la plus rapide. »

*Conference Board du Canada
25 novembre 2011*

POUVOIR D'ACHAT

- Une loi prolongeant le délai d'avis d'augmentation de loyer de six mois à un an, destinée aux propriétaires qui choisissent de ne pas participer à la nouvelle initiative lancée par la Saskatchewan Rental Housing Industry Association pour venir en aide aux locataires.
- Des progrès grâce au **plan d'aide au logement Avantage Saskatchewan (Saskatchewan Advantage Housing Plan)** en étudiant la possibilité d'introduire des mesures fiscales favorisant la croissance par la construction de nouveaux logements abordables.
- Des mesures d'amélioration au **Programme des appartements accessoires (Secondary Suite Program)** en vigueur le 1^{er} janvier 2012.
- À partir du 1^{er} janvier 2012, le **Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation en Saskatchewan (Saskatchewan First-Time Homebuyers Tax Credit)** permettra à tous les acheteurs d'une première habitation de se prévaloir de 10 000 \$ en crédit d'impôt non remboursable et d'économiser ainsi 1 100 \$.
- Depuis le 15 novembre, l'exemption de la taxe de vente provinciale sur les vêtements pour enfants, qui visait les 14 ans et moins, s'applique à tous les moins de 18 ans.
- Le droit aux **Allocations pour les familles actives (Active Families Benefit)** accordé pour tous les enfants de moins de 18 ans.
- Dès l'année prochaine, chaque nouveau diplômé d'une école secondaire en Saskatchewan sera admissible à un crédit de 2 000 \$ sur les droits de scolarité dans un établissement postsecondaire, à raison de 500 \$ par année pour un maximum de quatre ans.
- Les quatre prochaines années verront une nouvelle hausse des prestations du **Régime de revenu pour les aînés (Senior Income Plan)**, dépassant 40 p. 100, ce qui représente une aide additionnelle pour les personnes âgées.

- Un nouveau **régime de prestations pour foyers de soins personnels des aînés (Seniors Personal Care Home Benefit)** couvrira l'écart entre le revenu mensuel d'un aîné et le coût de son hébergement en foyer de soins personnels, et ce, jusqu'à concurrence de 1 800 \$ en 2012, maximum qui passera à 2 000 \$ d'ici 2015.

QUALITÉ DE VIE

- Création de 2 000 nouvelles places en garderie au cours des quatre prochaines années.
- Ajouts au **Programme de revenu assuré pour personnes handicapées en Saskatchewan (Saskatchewan Assured Income for Disability program - SAID)** en faisant bénéficier de prestations directes jusqu'à 7 000 personnes de plus, vivant hors du réseau de soins en établissement.
- Au cours des quatre prochaines années, les prestations mensuelles du SAID seront majorées de 100 \$ pour une personne vivant en établissement, de 350 \$ pour un bénéficiaire célibataire hors établissement et de 400 \$ pour un couple.
- 4 millions de dollars additionnels pour l'amélioration des services aux personnes et aux familles touchées par l'autisme.
- Collaboration avec les organismes communautaires pour concevoir et mettre en place de meilleurs programmes et services destinés aux adultes atteints d'autisme.
- D'ici 2014, continuer à consacrer plus d'énergie et de ressources à la réalisation de l'objectif suivant : Aucun patient en chirurgie n'aura à attendre plus de trois mois.
- Remise de la dette étudiante pouvant atteindre 120 000 \$ pour les nouveaux médecins et 20 000 \$ pour le nouveau personnel infirmier praticien, s'ils s'engagent pour cinq ans à pratiquer en régions rurales ou éloignées.
- Une nouvelle liste de 20 médecins suppléants sera établie pour prêter main-forte aux médecins des régions rurales.
- 20 places additionnelles dans les programmes de formation pour les infirmières et infirmiers praticiens, soit une hausse de 67 p. 100 par rapport aux 30 places disponibles actuellement.
- Implantation en Saskatchewan du service de transport d'urgence par hélicoptère des victimes de traumatismes de la **Shock Trauma Air Rescue Society** afin d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence en complétant les services d'ambulances routiers de la province.
- L'insuline à action prolongée, auparavant dans la liste des médicaments d'exception, sera désormais intégrée au Formulaire des médicaments.
- Le **Programme des pompes à insuline pour les enfants (Children's Insulin Pump Program)**, initialement limité aux 17 ans et moins, sera maintenant offert jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Des fonds additionnels consacrés au **Partenariat de mobilisation communautaire de Prince Albert (Prince Albert Community Mobilization Partnership)**, le premier partenariat de ce genre au Canada, qui s'est d'ailleurs avéré un succès remarquable.
- Une enveloppe supplémentaire de 10 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration des parcs de la Saskatchewan.
- Une nouvelle subvention annuelle de 2 500 \$ pour les patinoires communautaires (**Community Rinks Affordability Grant**) pour aider à financer le fonctionnement de quelque 750 surfaces de glace intérieures, municipales, de la Saskatchewan.

PROGRAMME LÉGISLATIF

- Mettre en place des mesures législatives afin que l'année scolaire commence à la même date, après la fête du Travail, partout dans la province; le monde de l'enseignement et les membres des conseils scolaires seront consultés sur tous les aspects ayant trait à l'application efficace de ces nouvelles mesures;
- Renforcer l'exécution des ordonnances alimentaires;
- Imposer des sanctions plus sévères pour défaut de paiement d'une amende;
- Augmenter les pouvoirs des agents de correction pour tout ce qui concerne les stupéfiants, les gangs et les autres activités illicites dans nos établissements correctionnels;
- Définir plus clairement les pouvoirs et les responsabilités du protecteur des enfants (Children's Advocate);
- Se doter de lois sur l'attribution de grades postsecondaires qui élargissent les possibilités de nos étudiants tout en préservant la tradition d'excellence rattachée aux diplômes délivrés en Saskatchewan;
- Rationaliser le processus d'enregistrement des entreprises dans les trois provinces de l'Ouest, conformément à l'entente commerciale relative au Partenariat du nouvel Ouest (New West Partnership Trade Agreement);
- Veiller à éliminer tout chevauchement entre les campagnes électorales provinciales et fédérales.